

Province de Québec
Municipalité de Fassett

Procès-verbal de l'assemblée régulière tenue le 14 novembre 2016 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers: Jean-Yves Pagé, Claude Joubert, Yohan Cardinal, Serge Gauthier et Rhéal Giroux.

Absences motivées : Serge Villeneuve.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Madame la mairesse, Françoise Giroux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale.

► **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Appel des conseillers
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée extraordinaire du 14 septembre 2016 et de l'assemblée régulière du 11 octobre 2016.
5. Parole à l'assistance
6. Rapport
 - 6.1 De l'inspecteur en bâtiment
 - 6.2 De l'inspecteur municipal
 - 6.3 Du directeur des incendies
 - 6.4 Du maire – Voir rapport " Suivi des dossiers "
 - 6.5 Des conseillers
7. Finances
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 10194 à 10213 au montant de 25 461.12 \$ et les prélèvements numéro 1733 à 1747 au montant de 10 668.23 \$, adoption des comptes à payer au 31 octobre 2016 montant de 23 776.76 \$ et des salaires payés pour un montant de 21 513.24 \$.
8. Correspondance
9. Suivi des dossiers
10. Avis de motion
 - 10.1 Avis de motion - Règlement fixant le tarif pour le service des eaux usées.
 - 10.2 Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlement d'emprunt 2008-14 et 2006-06 pour l'infrastructure des eaux usées.
 - 10.3 Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2002-04 et 2004-02 pour le raccordement des puits d'eau potable.
 - 10.4 Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2000-06 et 2000-08 pour l'amélioration du réseau d'aqueduc.
 - 10.5 Avis de motion – Règlement fixant le tarif pour le service d'aqueduc.
 - 10.6 Avis de motion – Règlement fixant le tarif pour la cueillette des déchets et recyclage.
 - 10.7 Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts du règlement d'emprunt 2010-08

Province de Québec
Municipalité de Fassett

pour la réalisation de travaux de reconstruction des services publics et de la chaussée : Route 148, Rue Thomas et rue Lafleur.

- 10.8 Avis de motion – Règlement amendant le règlement S.Q. 06-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec.

11. Résolutions

- 11.1 Dépôt du rapport du maire.
- 11.2 Offre de service pour financement en vertu des règlements d'emprunt numéros 2002-04, 2004-02, 2000-06 et 2000-08.
- 11.3 Refinancement par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 2002-04, 2004-02, 2000-06 et 2000-08.
- 11.4 Formation pompier – Intention d'inscription à la MRC Papineau.
- 11.5 Renouvellement du contrat de déneigement.
- 11.6 Renouvellement du contrat de sablage.
- 11.7 Renouvellement du contrat de déneigement aux abords de la route 148.
- 11.8 Appui commun des municipalités de la MRC à la revendication de la loi sur les ingénieurs du Québec.
- 11.9 Appui au Restaurant le Rafiot chez Sonia pour l'obtention d'un permis de boisson.
- 11.10 Paiement de la facture à Raymond Asphalte pour la réparation de certaines rues.
- 11.11 Calendrier 2016 des séances du conseil.
- 11.12 Octroi d'un contrat à Me Rachel Durocher pour préparer un acte de servitude notarié.
- 11.13 Paiement de la facture à Madore Tousignant Bélanger, arpenteur-géomètre.
- 11.14 Renouvellement de notre adhésion à Tricentris.
- 11.15 Nomination d'un représentant pour Tricentris.
- 11.16 Autorisation d'achat d'une pompe circulatrice pour la fournaise du centre communautaire.
- 11.17 Autorisation du paiement final de la facture de Mercier Pfalzgraf pour le bilan de santé du centre communautaire.
- 11.18 Paiement de facture à même le surplus cumulé.
- 11.19 Embauche de Cindy Turpin comme adjointe à l'inspectrice en bâtiment et en environnement.
- 11.20 Demande de dérogation mineure de Sylvie Luquette au 370, rue Principale.

12. Varia

13. Questions posées par les membres

14. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la mairesse, Françoise Giroux, déclare l'assemblée ouverte à 19h35.

2016-11-171

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Yves Pagé que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-172

Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2016

Il est proposé par Serge Gauthier que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 14 septembre 2016 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-173

Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2016

Il est proposé par Claude Joubert que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 octobre 2016 soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

► **PAROLE À L'ASSISTANCE**

► **RAPPORT**

- **De l'inspecteur en bâtiment**

Voir rapport.

- **De l'inspecteur municipal**

Voir rapport.

- **Du directeur des incendies**

Voir rapport.

- **Du maire**

Voir rapport " Suivi des dossiers ".

- **Des conseillers**

Voir rapport.

2016-11-174

Approbation des dépenses et adoption des comptes à payer au 31 octobre 2016 et des salaires payés pour un montant de 21 513.24 \$.

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu ;

QUE les comptes (annexe A – DU 01-10-2016 AU 31-10-2016) payés par les chèques numéros 10194 à 10213 au montant de 25 461.12 \$ ainsi que des prélèvements automatiques numéro 1733 à 1747 pour un montant de 10 668.23 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte # 603747).

Salaires du 1^{er} au 31 octobre 2016 : 21 513.24 \$.

Adopté à l'unanimité.

Certificat de fonds suffisants

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des fonds suffisants pour les fins desquelles ces dépenses sont projetées par le conseil de la municipalité de Fassett.

Diane Leduc, directrice générale

► **CORRESPONDANCE**

Voir tableau.

► **SUIVI DES DOSSIERS.**

Voir tableau.

2016-11-175

Avis de motion – Règlement fixant le tarif pour le service des eaux usées.

Avis de motion est donné par Jean-Yves Pagé de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement fixant le tarif pour le service d'égout et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2016-11-176

Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2008-14 et 2006-06 pour l'infrastructure des eaux usées.

Avis de motion est donné par Claude Joubert de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2008-14 et 2006-06 pour l'infrastructure des eaux usées et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2016-11-177

Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2002-04 et 2004-02 pour le raccordement des puits d'eau potable.

Avis de motion est donné par Yohan Cardinal de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2002-04 et 2004-02 pour le raccordement des puits d'eau potable et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2016-11-178

Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2000-06 et 2000-08 pour l'amélioration du réseau d'aqueduc.

Avis de motion est donné par Serge Gauthier de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des règlements d'emprunt 2000-06 et 2000-08 pour l'amélioration du réseau d'aqueduc et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2016-11-179

Avis de motion – Règlement fixant le tarif pour le service d'aqueduc.

Avis de motion est donné par Rhéal Giroux de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement fixant le tarif pour le service d'aqueduc et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2016-11-180

Avis de motion – Règlement fixant le tarif pour la cueillette des déchets et recyclage.

Avis de motion est donné par Jean-Yves Pagé de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement fixant le tarif pour le service de la cueillette des déchets et le recyclage et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2016-11-181

Avis de motion – Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts du règlement d'emprunt 2010-08 pour la réalisation de travaux de reconstruction des services publics et de la chaussée, Route 148, rue Thomas et Lafleur.

Avis de motion est donné par Claude Joubert de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement fixant une taxe spéciale afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts du règlement d'emprunt 2010-08 pour la réalisation de travaux de reconstruction des services publics et de la chaussée, Route 148, rue Thomas et Lafleur et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2016-11-182

Avis de motion – Règlement amendant le règlement S.Q. 06-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec.

Avis de motion est donné par Yohan Cardinal de la présentation à une assemblée ultérieure d'un Règlement amendant le règlement S.Q. 06-001 Règlement concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec et que la lecture de ce règlement ne sera nécessaire considérant que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et que chaque membre du conseil recevra une copie du règlement (art. 445 C.M.)

Adopté à l'unanimité.

2016-11-183

Dépôt du rapport du maire.

Tel que stipulé à l'article 955 du Code municipal, voici l'état de la situation financière de la municipalité au 31 octobre 2016.

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu :

QUE ce conseil accepte le Dépôt du rapport du maire sur la situation financière au 31 octobre 2016.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-184

Offre de service pour financement en vertu des règlements d'emprunt numéros 2002-04, 2004-02, 2000-06 et 2000-08.

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE la Municipalité de Fassett accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par **billets** en date du 22 novembre 2016 au montant de 248 400 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros **2002-04, 2004-02, 2000-06 et 2000-08**. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billet, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

Province de Québec
Municipalité de Fassett

27 600 \$	2.46 %	22 novembre 2017
28 400 \$	2.46 %	22 novembre 2018
29 100 \$	2.46 %	22 novembre 2019
29 600 \$	2.46 %	22 novembre 2020
133 700 \$	2.46 %	22 novembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèques à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires pré-autorisés à celui-ci;

Adopté à l'unanimité.

2016-11-185

Refinancement par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 2002-04, 2004-02, 2000-06 et 2000-08.

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Fassett souhaite emprunter par billet un montant de 248 400 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
2002-04	37 400 \$
2004-02	157 300 \$
2000-06	45 200 \$
2000-08	8 500 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 248 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 2002-04, 2004-02, 2000-06 et 2000-08 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la Directrice générale;

QUE les billets soient datés du 22 novembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit;

2017	27 600 \$
2018	28 400 \$
2019	29 100 \$
2020	29 600 \$
2021	30 500 \$ (à payer en 2021)
2021	103 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Fassett émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 novembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2002-04 et 2004-02, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité.

2016-11-186

Formation pompier – Intention d’inscription à la MRC Papienau.

- ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;
- ATTENDU QUE ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;
- ATTENDU QU’ en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;
- ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;
- ATTENDU QUE la municipalité de Fassett désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;
- ATTENDU QUE la municipalité de Fassett prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;
- ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC Papienau en conformité avec l’article 6 du Programme.

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu ;

- QUE le Conseil municipal de Fassett présente une demande d’aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Papienau.

Adopté à l’unanimité.

2016-11-187

Renouvellement du contrat de déneigement.

- ATTENDU QUE le contrat de déneigement venait à échéance à la fin de l’hiver 2015-2016 ;
- ATTENDU QUE la compagnie Les Entreprises Jeffrey Desjardins avait le contrat l’an passé ;
- ATTENDU QUE la compagnie Les Entreprises Jeffrey Desjardins nous a proposé de faire le déneigement pour la saison 2016-2017 avec une augmentation de seulement 2%

Il est proposé par Claude Joubert et résolu :

QUE le conseil municipal accepte de donner le contrat de déneigement à Les Entreprises Jeffrey Desjardins pour la saison 2016-2017, au montant de 7 803.00 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-188

Renouvellement du contrat de sablage.

ATTENDU QUE le contrat de sablage venait à échéance à la fin de l'hiver 2015-2016 ;

ATTENDU QUE la compagnie Les Entreprises Jeffrey Desjardins avait le contrat l'an passé ;

ATTENDU QUE la compagnie Les Entreprises Jeffrey Desjardins nous a proposé de faire le sablage des rues pour la saison 2016-2017 avec une augmentation de seulement 2% ;

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu :

QUE le conseil municipal accepte de donner le contrat de sablage à Les Entreprises Jeffrey Desjardins pour la saison 2016-2017, au montant de 3 570.00 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-189

Renouvellement du contrat de déneigement aux abords de la route 148.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fassett doit enlever l'amas de neige qui est entre le trottoir et la voie carrossable de la route 148;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas le matériel requis pour réaliser le travail sécuritairement;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises Jeffrey Desjardins avaient le contrat l'an passé;

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu ;

QUE le contrat pour l'enlèvement de cette neige soit renouvelé à Les Entreprises Jeffrey Desjardins pour l'hiver 2016-2017 au montant de 2550.00 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-190

Appui commun des municipalités de la MRC à la revendication de la loi sur les ingénieurs du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la résolution conforme à celle-ci déjà acheminée par le passé, qui porte le # 2014-10-161;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur les ingénieurs date de 1964;

CONSIDÉRANT QUE les dernières modifications concernant l'article deux (2) de la dite loi date de 1973;

CONSIDÉRANT QUE le coût maximal de 3000\$ relié aux travaux sur les

Province de Québec
Municipalité de Fassett

voies publiques ou de réparation d'infrastructure, de l'alinéa a) de cet article deux (2) de la Loi, ne tient pas compte de la valeur d'aujourd'hui par rapport à 1973;

CONSIDÉRANT QUE les coûts, aujourd'hui, reliés à l'entretien régulier des infrastructures routières ou autres (réparation d'aqueduc ou d'égout, remplacement de ponceau, etc.) sont la plupart du temps plus de 3000\$ pour chaque travail effectué;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'entretien régulier, de réparation ou de remplacement d'équipements sont effectués dans une majorité de cas en régie interne par les municipalités, sans l'avis ou sans la surveillance d'un ingénieur, et ce dans les règles de l'art;

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires reliés au service d'ingénierie pour les municipalités;

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett demande au gouvernement du Québec de modifier la loi sur les ingénieurs du Québec de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui.

QUE ce conseil demande un ajustement du coût maximal de 3 000 \$ relié aux travaux sur les voies publiques ou de réparation d'infrastructures, de l'alinéa a) de cet article deux (2) de la Loi, qui ne tient pas compte de la valeur d'aujourd'hui par rapport à 1973, pour avoir un coût maximal ajusté au montant de 25 000 \$.

QUE ce conseil aimerait également voir cette Loi ajustée en fonction des travaux sur les voies publiques à exclure, tel que le rechargement et autres.

QUE ce conseil demande également l'appui de la MRC de Papineau dans la revendication auprès du gouvernement du Québec.

ET QUE ce conseil souhaiterait voir ladite résolution régionale acheminée au gouvernement du Québec, aux MRC du Québec et aux différentes associations telles l'UMQ, l'ADMQ et la FQM.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-191

Appui au Restaurant le Rafiot chez Sonia pour l'obtention d'un permis de boisson.

ATTENDU QUE le Restaurant le Rafiot chez Sonia a fait la demande pour l'obtention d'un permis de boisson ;

ATTENDU QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux demande une lettre d'appui de la municipalité ;

En conséquence,

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le Conseil municipal appui le Restaurant le Rafiot chez Sonia dans sa demande d'obtention de permis de boisson.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-192

Paiement de la facture à Raymond Asphalte pour la réparation de certaines rues.

Province de Québec
Municipalité de Fassett

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté la soumission pour la réparation de certaines rues avec la résolution numéro 2016-10-161 ;

ATTENDU QUE les travaux ont été faits ;

ATTENDU QUE la compagnie d'Asphalte Raymond inc. a jugé que certaines réparations n'étaient pas nécessaires ;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu;

QUE la municipalité de Fassett paye un montant de 7 785.00 \$ avant taxes pour le reprofilage de l'asphalte de certaines rues.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-193

Calendrier 2016 des séances du conseil.

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec, établissant l'obligation par les municipalités d'établir, par résolution, avant le début de chaque année civile, un calendrier des séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance;

Il est proposé par Yohan Cardinal et résolu :

QUE le Conseil adopte le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront le lundi, ou le mardi si le lundi est férié, et qui débiteront à 19h30;

- 09 janvier
- 13 février
- 13 mars
- 10 avril
- 08 mai
- 12 juin
- 10 juillet
- 14 août
- 11 septembre
- 10 octobre (mardi)
- 13 novembre
- 11 décembre

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la Directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-194

Octroi d'un contrat à M^e Rachel Durocher pour préparer un acte de servitude notarié.

CONSIDÉRANT QUE les tuyaux du réseau d'aqueduc et des eaux usées sont situés sur un terrain appartenant à 124697 Canada inc, étant une partie des lots 5 363 633, 5 362 357, 5 363 625, 5 363 632, 5 363 634, 5 770 291, 5 770 292, 5 770294, 5 770 294 tel que montré au plan portant le numéro de minute 4218 de Pierre Simon Madore, arpenteur-géomètre.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir une servitude de passage de ses tuyaux d'aqueduc et des eaux usées, et ce à titre gratuit.

Province de Québec
Municipalité de Fassett

CONSIDÉRANT QU' une description technique a été préparée par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, le 12 septembre 2016 sous sa minute 4218.

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett mandate Me Rachel Durocher, notaire afin de préparer un acte de servitude notarié de passage de tuyaux d'aqueduc et des eaux usées.

ET QUE le conseil autorise Madame la Mairesse, Françoise Giroux ou le Maire suppléant, Monsieur Serge Gauthier et la Directrice générale, Madame Diane Leduc soient autorisés et mandatés afin de signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-195

Paiement de la facture à Madore Tousignant Bélanger, arpenteur-géomètre.

ATTENDU QUE la municipalité devait obtenir une servitude sur les parties de lots numéro 5 363 633, 5 362 357, 5 363 625, 5 363 632, 5 363 634, 5 770 291, 5 770 292 et 5 770 294 ;

ATTENDU QUE des servitudes doivent être obtenues avec description technique et publications aux bureaux des droits;

ATTENDU QUE le conseil municipal avait demandé à Madore Tousignant Bélanger, Arpenteur-géomètre de faire la servitude ;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture avec la description technique ;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture à Madore Tousignant Bélanger, Arpenteur-géomètre au montant de 2 075.00 \$ avant taxes.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-196

Renouvellement de notre adhésion à Tricentris.

CONSIDÉRANT QUE "Tricentris", centre de tri a pour objet d'organiser des activités de gestion intégrée des déchets et de promouvoir la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE "Tricentris", centre de tri, gère trois établissements de récupération et de conditionnement de matières recyclables pour le bénéfice de municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Fassett peut consentir des subventions pour maintenir des organismes ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Fassett peut aussi confier à ces organismes l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Fassett peut signer des contrats de gré à gré avec des organismes publics, tel que stipulé à

LES PARTIES CONVIENENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - Engagement de la Municipalité

- 1.1 La Municipalité s'engage à demeurer membre de "Tricentris" jusqu'au 14 avril 2022;
- 1.2 La Municipalité s'engage à promouvoir la collecte sélective sur son territoire;
- 1.3 La Municipalité autorise exclusivement "Tricentris" à trier les matières recyclables provenant de son territoire et entre autre, le verre, le plastique, le métal et le papier-carton.
- 1.4 La Municipalité s'engage à verser et ce, jusqu'au 14 avril 2022, à partir de la date de la signature des présentes, à "Tricentris", une subvention non remboursable composée, selon le cas, des montants suivants;
 - 1.4.1 Une somme de 635.74 \$ payable à "Tricentris" le 1^{er} mai 2017, représentant 71.5% de la subvention annuelle pour 2017, telle que définie à l'article 2.1 des règlements financiers de l'organisme;
 - 1.4.2 Une subvention annuelle d'une somme de 889.07 \$, payable une fois par année, avant le 12 mars de chaque année, telle que définie à l'article 2.1 des règlements financiers de l'organisme;
 - 1.4.3 Une subvention exceptionnelle maximale de 2 339.65 \$ payable à Tricentris, sur demande du conseil d'administration, à partir de 2018 et ce, pour toute la durée de l'entente telle que définie à l'article 2.2 des règlements financiers de l'organisme;
- 1.5 Les montants mentionnés aux articles 1.4.2 et 1.4.3 de la présente entente sont indexés à chaque année selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation (IPC) pour les mois de décembre, sur une base mensuelle non désaisonnalisée pour la grande région de Montréal, tel qu'établi par Statistiques Canada, en janvier de chaque année ainsi qu'en fonction de la nouvelle population inscrite à la gazette officielle.

ARTICLE 2 - Engagement de "Tricentris"

"Tricentris" s'engage à trier gratuitement les matières recyclables soit le verre, le plastique, le métal et le papier-carton, en provenance du territoire de la municipalité membre, d'assurer leur mise en marché, le tout selon les modalités à être établies par "Tricentris".

ARTICLE 3 - Durée de l'entente

La présente entente est en vigueur du 14 avril 2017 au 14 avril 2022.

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le conseil de la Municipalité de Fassett accepte de renouveler cette entente tel que stipulé dans la présente entente.

ET QUE le conseil municipal de Fassett autorise la mairesse, Françoise Giroux et la Directrice générale, Diane Leduc à signer pour et au nom de la Municipalité cette dite entente.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-197

Nomination d'un représentant pour Tricentris.

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett mandate monsieur Jean-Yves Pagé comme représentant de la municipalité de Fassett auprès de Tricentris.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-198

Autorisation d'achat d'une pompe circulatrice pour la fournaise du centre communautaire.

ATTENDU QU' à l'ouverture de la fournaise du centre communautaire la pompe circulatrice ne fonctionnait pas ;

ATTENDU QUE Plomberie Wilfrid David & Fils est venu faire la réparation temporairement en remplaçant la pompe ;

ATTENDU QUE Plomberie Wilfrid David & Fils a fait une soumission pour le remplacement de la pompe circulatrice ;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu :

QUE le Conseil municipal de Fassett procède au remplacement de la pompe circulatrice de la fournaise du centre communautaire au montant de 1 473.85 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-199

Autorisation du paiement final de la facture de Mercier Pfalzgraf pour le bilan de santé du centre communautaire.

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett a accepté la soumission de 21 250.00\$ de Mercier Pfalzgraf pour le bilan de santé du centre communautaire avec la résolution numéro 2016-07-115;

ATTENDU QUE le paiement de 50 % de la facture totale a été effectué avec l'acceptation du rapport préliminaire avec la résolution numéro 2016-09-144 ;

ATTENDU QUE Mercier Pfalzgraf a terminé et acheminé le rapport final du bilan de santé du centre communautaire;

En conséquence,

Il est proposé par Rhéal Giroux et résolu;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement final du contrat de 21 250.00\$ de Mercier Pfalzgraf pour le bilan du centre communautaire.

Architecture : 3 250.00 \$
Structure, mécanique et électricité : 7 375.00 \$

Total de la facture 10 625.00 \$ taxes en sus

ET QUE le paiement de ces factures soit fait à partir du surplus cumulé ;

Adopté à l'unanimité.

2016-11-200

Paiement de facture à même le surplus cumulé.

ATTENDU les termes de la résolution numéro 2016-09-144 concernant le paiement de 50 % du montant de la soumission pour le bilan de santé du centre communautaire, facture numéro 2016215 au montant de 10 625.00 \$ taxes en sus

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le paiement de la facture soit fait à même le surplus cumulé ;

ET QUE les autres termes des résolutions demeurent inchangés.

Adopté à l'unanimité.

2016-11-201

Embauche de Cindy Turpin comme adjointe à l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

ATTENDU QUE madame Cindy Turpin avait un contrat avec Emploi Québec d'une durée de 30 semaines ;

ATTENDU QUE le contrat avec Emploi Québec se termine le 18 novembre prochain ;

ATTENDU la surcharge de travail en urbanisme ;

ATTENDU QUE madame Turpin a fait un très bon travail durant les semaines qu'elle a été ici ;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu :

QUE le Conseil municipal de Fassett accepte l'embauche de madame Cindy Turpin pour une durée de 6 mois à 3 jours par semaine pour aider en urbanisme.

Adopté.

Monsieur le conseiller, Jean-Yves Pagé enregistre sa dissidence.

2016-11-202

Demande de dérogation mineure de Sylvie Luquette au 370, rue Principale.

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a fait une demande de permis de démolition pour sa résidence situé au 370, rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a reçu une lettre de la propriétaire du 370, rue Principale, pour la démolition de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE le service d'incendie de la municipalité de Fassett aimerait profiter de l'occasion pour offrir une formation aux pompiers ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5.8 du règlement de Construction – DESTRUCTION DES DÉCOMBRES PAR LE FEU – il est interdit de brûler sur les lieux les décombres ou autres matériaux provenant d'une construction démolie ou en voie de démolition ;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire sera responsable de disposer des débris à ses frais et dans les délais permis par le règlement ;

Province de Québec
Municipalité de Fassett

CONSIDÉRANT QUE le délai pour la disposition des cendres est limité, les égouts et l'aqueduc doivent être sécurisés et la sécurité des lieux est de mise;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'accepter la dérogation ;

Il est proposé par Claude Joubert et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett accepte d'autoriser la démolition par le feu.

Adopté à l'unanimité.

Varia

2016-11-203

Levée de l'assemblée

20h30 Il est proposé par Rhéal Giroux que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité.

Françoise Giroux
Présidente d'assemblée

Diane Leduc
Directrice générale